

J'ai presque peur en disant cela. Nous avons vu l'un des doyens de nos universités et je ne voudrais, en aucun cas, qu'il ait à prodiguer des conseils à un juge en quelque endroit que ce soit. Il n'a pas lui-même confiance en la loi. La plupart de ces gens voient les choses du haut d'une tour d'ivoire, c'est-à-dire qu'ils ont généralement une approche idéaliste. Les jeunes ont, eux aussi, tout d'abord une approche idéaliste. Cet idéalisme déteindra en partie sur les juges qui participeront à ces séminaires et débattront de la question de savoir si le Parlement s'est montré assez généreux envers eux dans le bill ou s'il aurait dû faire plus pour eux ou pour leurs veuves et personnes à charge. Après tout, ce sont ces sujets-là que l'on traite dans les séminaires ou du moins dans nombre de ceux auxquels j'ai pris part. Nous nous soucions au moins autant de nos propres intérêts que de toute autre chose, et je ne pense pas que les magistrats soient bien différents de nous.

Nous nous trouvons aujourd'hui en présence, dans ce pays, d'un certain nombre de jeunes gens dont la vie tourne autour des narcotiques. Nous nous trouvons aussi en présence d'une population adulte dont la vie tourne autour des cocktails. Il me semble que la loi de notre pays ne tient pas compte de ces deux sociétés nouvelles. Il se pourrait fort bien—Dieu nous en garde!—qu'avant d'avoir atteint l'âge de 20 ans, tout gosse qui a moins de 15 ans aujourd'hui se drogue; mais si nous comptons sur la magistrature pour empêcher que cela ne se produise, nous courons à la déception. Il se peut que d'ici dix ans, notre société considère tout aussi naturel de se droguer que de boire en compagnie. Monsieur l'Orateur, vous vous feriez assez mal voir si vous nous invitiez à une petite réunion mondaine, et qu'il n'y eût pas de boissons alcoolisées...

Des voix: Pourquoi?

M. Peters: Il se peut qu'un jour futur, on offre des pilules à ses invités lors d'une réunion mondaine. Que cela se réalise ou non, il n'en demeure pas moins que ce problème touche déjà une bonne partie de notre société. Il ne suffira pas qu'un vieux juge qui se remet tout juste de sa gueule de bois dise à un jeune aux cheveux longs: «Vous aurez la peine maximum, vous devriez être renfermé, je vous ferais pendre si je le pouvais; que la loi soit appliquée avec la plus grande sévérité possible» et croire alors que nous serons débarrassés du problème. Certains membres du monde universitaire se sont penchés sur le problème et ils conviennent que la solution n'est pas là. Il en existe peut-être une, mais ce n'est pas cela. Il faudra de la compréhension et une certaine uniformité dans l'imposition des peines. Le juge qui a une gueule de bois pourrait bien avoir quelque chose de commun avec le jeune qui comparaît devant lui et qui a absorbé une drogue hallucinogène le soir précédent.

Il y a des profanes qui pourraient conseiller les juges. Leurs conseils seront sages et sensés. Je ne veux pas dire que le ministre de la Justice devrait chercher à régler le problème du chômage en demandant à la Commission d'assurance-chômage de lui signaler quatre ou cinq chômeurs et en les nommant juges. Il a à sa disposition les personnes les plus compétentes du Canada dans quatre ou cinq domaines, un échantillonnage de la pensée la plus éclairée chez nous. Ces personnes pourraient former un conseil consultatif. Le ministre n'a peut-être pas raison de dire que la magistrature ne lui permettrait pas d'agir ainsi. Les juges menacent toujours de quitter leurs postes s'ils n'obtiennent pas ce qu'ils veulent. Aux appointe-

ments de \$35,000, la plupart d'entre eux peuvent se le permettre; d'autres les remplaceront.

• (3.50 p.m.)

A mon avis, le ministre fait preuve d'originalité et ses propos sont à l'avenant. Il prête cependant l'oreille aux avis des fonctionnaires de son ministère qui eux sont loin d'être progressistes. J'ai constaté, depuis que je suis député, qu'il en était ainsi de tous les ministres de la Justice, comme M. Favreau et d'autres; les avis qu'ils recevaient n'avaient rien d'original. J'exhorte le ministre à tenir sérieusement compte de cet amendement qui, à mon sens, ne représente aucun danger. Il aura un droit de regard sur ceux qu'il nommera. S'il désire modifier la motion de façon à ce qu'il puisse les nommer pour une année ou cinq ans, je l'accepterai volontiers.

J'aimerais que tous les jugements rendus partout au Canada soient uniformes et je souhaite que les membres de ce Conseil amélioreront notre système judiciaire. Il faudrait qu'à ses réunions, le Conseil puisse obtenir l'avis de ceux qui, n'étant pas directement mêlés au fonctionnement quotidien du système juridique, soient en mesure de proposer des modifications de nature à améliorer dans la pratique le pouvoir judiciaire.

Bien que je dispose de 40 minutes, je ne voudrais pas, monsieur l'Orateur, discuter à fond le projet de loi. Je n'en veux pas à la magistrature; je veux simplement prier le ministre de bien vouloir accorder les décisions que prendra ce Conseil avec les points de vue de ceux qui représentent la société moderne, ceux qui sont engagés dans les domaines de la libération conditionnelle, du service social, de la libération de la femme et de la protection du public. Il est important de le faire si nous voulons trouver une solution aux problèmes de la drogue et de l'alcool.

A ce sujet on peut faire un parallèle avec la John Howard Society. Je suppose que John Howard a eu de la chance de réussir. Aussi érudits soient-ils, les conseillers du ministre qui le guident des coulisses n'ont pas eu d'idées nouvelles depuis longtemps. John Howard a beaucoup contribué à réadapter des détenus sans avoir eu le moindre ennui, semble-t-il. Il est maintenant mort et peut-être est-il décédé avant même qu'on ait créé la John Howard Society, je l'ignore.

J'aimerais voir le ministre examiner le cas d'un homme qui a causé beaucoup d'ennuis pendant longtemps au corps judiciaire, et je veux parler de Gaston Nicholas. Il vit au Québec où il a créé un organisme qui s'occupe des criminels. Voilà maintenant un an et demi ou deux ans qu'il fait cela sans avoir encore été emprisonné, ce qui est toute une performance. Au Québec on a lancé un programme de construction pour les ex-détenus. Un restaurant est géré par d'anciens détenus et on y poursuit un travail de réadaptation. Bien que le ministère se refuse à toute aide et qu'il ne veuille prendre aucun risque, ce programme existe depuis plusieurs années, c'est-à-dire bien plus longtemps que d'autres organismes créés pour venir en aide aux anciens détenus.

Il y a bien des endroits où le ministre pourrait aller chercher conseil mais un de ces jours il devra répondre à un nombre de gens qui l'estiment avant-gardiste. Je peux dire sans risque de me tromper que, jusqu'à présent, il ne nous a présentée aucune mesure législative qui soit le moins du monde aussi avant-gardiste que le désire sa génération.